

Conseil des ministres du 30 novembre 2012

AVANT-PROJET DE LOI PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES URGENTES EN MATIÈRE DE JUSTICE

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de Justice.

L'avant-projet prévoit une série de modifications urgentes telles que :

- les cadres temporaires dans les cours d'appel et les parquets généraux
- l'augmentation des cadres pour la lutte contre la fraude
- le financement de l'Institut de formation judiciaire
- une garantie de l'Etat sous la forme d'un cautionnement, dans le contexte d'un contrat DBFM, dans le cadre des projets de la Régie des bâtiments
- la transposition de la directive européenne 2001/29 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information